



MAIRIE de FLACHERES
1 Rue du Village
38690 FLACHERES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
Arrondissement de LA TOUR DU PIN

PROCES VERBAL

Informations générales :

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, le jeudi 18 décembre 2025 à 20h00, conformément à la convocation.

Présences :

Présents à l'ouverture : Réginald, Florence, Amandine, Frédéric, Gilles, Odile, Noël, Hervé, Cyrille, Thierry, Pierre.

Absent à l'appel : Yann (annoncé en retard).

Arrivée en cours de séance : Yann arrive à 20h20 et prend part aux débats et aux votes à compter de cette heure.

Délibérations et décisions :

1° Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 novembre 2025

Le compte rendu de la séance du 06 novembre 2025 est présenté aux conseillers municipaux. Aucune observation ni demande de modification n'étant formulée, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu, qui sera intégré au registre des délibérations.

2° Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux usages, le Conseil municipal désigne un secrétaire de séance afin d'assurer le suivi administratif de la séance (réécriture, formalisation et signature du procès-verbal). Monsieur Pierre Dumollard est désigné secrétaire de séance.

3° DIA : droit de préemption urbain

Le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) dans le périmètre soumis au droit de préemption urbain. Après examen, il apparaît qu'aucun projet communal immédiat ne justifie une acquisition par la commune. En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

4° Opération « Dernier commerce du centre bourg » : délibération pour le rachat du bien avec l'EPFL du Dauphiné

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition de l'immobilier de l'auberge dans le cadre de l'opération « Dernier commerce du centre bourg », via l'EPFL du Dauphiné. Les conditions financières présentées sont les suivantes : 196 000 €, auxquels s'ajoutent 1 200 € de TVA, avec une décote foncière de 30 527 € ; la participation communale est arrêtée à 31 573 €, correspondant au déficit de l'opération. Il est précisé que l'acte devra être signé avant fin mars 2026. Il est également rappelé l'existence d'une subvention de l'État de 50 000 € et la validation d'une subvention de la Région à hauteur de 30 % du montant du projet. Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition et autorise la poursuite des démarches nécessaires.

5° CCBE : modification des statuts

Le Conseil municipal examine la proposition de modification des statuts de la CCBE transmise par l'intercommunalité. Après présentation des éléments communiqués, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts et autorise la transmission de la décision aux services compétents.

6° Participation financière aux frais de fonctionnement des écoles de St Jean de Bournay – classe ULIS (année scolaire 2024-2025)

Le Conseil municipal délibère sur la participation financière relative aux frais de fonctionnement des écoles de St Jean de Bournay – classe ULIS, au titre de l'année scolaire 2024-2025. La participation est présentée comme nécessaire au bon fonctionnement du service scolaire concerné. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette participation.

7° Convention de participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de la Côte St André (année scolaire 2024-2025)

Le Conseil municipal examine la convention de participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de la Côte St André pour l'année scolaire 2024-2025. Il est précisé que ces frais comprennent notamment : électricité, gaz, eau, chauffage, produits d'entretien, charges de personnel, gestion administrative et autres dépenses de fonctionnement liées au service. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention et la participation correspondante.

8° Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

- Colis de fin d'année / Vie sociale : la distribution des colis de fin d'année a eu lieu samedi dernier, opération couplée avec la manifestation du Sou des écoles. Un atelier ponctuel a été mis en place : confection de repas diététiques et protéinés pour les seniors (chacun apporte les ingrédients et cuisine – exemples cités : endives au jambon, bûches de Noël, etc.). L'opération est encadrée par Maude Renaud, en préparation d'une formation de diététicienne. Les participants sont ressortis satisfaits et souhaitent renouveler l'expérience.
- Plaines et collines : les panneaux sont désormais installés sur le territoire. Des circuits de randonnées sont mis en place sur la CCBE (promenades familiales, randonnées...). Ces circuits pourront servir de supports à des animations et évènements à prévoir par la commune (table d'orientation, pancartes d'informations, etc.). La qualité du matériel et de la réalisation est soulignée.

- Frelons asiatiques : une campagne de précommande de pièges est évoquée ; renseignements à prendre auprès de la CCBÉ. La commune prévoit de commander 20 pièges auprès de la CCBÉ.
- Services techniques : ménage réalisé au local technique et illuminations installées ; fauchage des chemins effectué cette semaine ; taille des arbres de l'école, du tilleul du cimetière et des arbres du stade ; intervention de Sapitec sur la toiture de la mairie pour entretien et menues réparations.
- Voirie : une réflexion est ouverte sur le remplacement des coussins berlinois par des coussins en dur ; estimation évoquée : environ 10 000 € par coussin et par installation.
- Salle des fêtes (chauffage) : devis présenté pour le changement de 2 compresseurs (coût 3 600 € par compresseur) ; possibilité d'un contrat d'entretien 760 € HT avec remise sur installation de 230 € HT (Sophiacal). La décision est approuvée à l'unanimité.
- Formation défibrillateur : formation d'une heure pour 10-12 personnes, coût 210 € HT ; décision approuvée à l'unanimité.

9° Questions diverses

Aucune question diverse n'est détaillée dans les éléments transmis. Clôture du conseil à 22H15.

Le Maire - Cyrille MADINIER



Le secrétaire de séance - Pierre DUMOLLARD

A black ink signature of Pierre Dumollard, appearing to be "P.D." followed by a stylized surname.